

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du SUBDRAY dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, le Mercredi 03 Juin 2015 à 19h sous la présidence de Madame Corinne SUPLIE, Maire.

Étaient présents – Mesdames ARBENTZ THEBAUX - CHEREAU - EVRARD - FERNANDEZ - JACQUET – MOREAU - SAINTEMARIE – Messieurs CHANTELAUZE – FOUCHET – GUILLON – MARTIN - MARTINAT - RENIER

Monsieur GABILLAUD avait donné pouvoir à Monsieur FOUCHET

Monsieur Jean-Philippe GUILLON a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte puis propose que soient étudiées les questions inscrites à l'ordre du jour ainsi qu'une question supplémentaire qui est acceptée par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du 14 Avril 2015 est adopté à l'unanimité sans observation ni réserve.

1. Transfert de la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques à la Communauté d'Agglomération de Bourges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de transférer à Bourges Plus la compétence « création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules ou hybrides rechargeables » et la modification en conséquence des statuts de Bourges Plus et autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à cette procédure.

2. Modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE18) – adhésion de huit établissements publics de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la modification des statuts du SDE18 afin d'intégrer huit établissements publics de coopération intercommunale.

3. Avis sur la demande d'autorisation présentée par la Sté GOODMAN France en vue d'exploiter une plate-forme logistique ZAC du Moutet sur la Commune de Bourges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par la Société GOODMAN France en vue d'exploiter une plate-forme logistique ZAC du Moutet sur la commune de Bourges sous réserve que les mesures préventives envisagées (rétention, petits contenants, bassin d'avarie, détecteurs de gaz, etc...) pour limiter les risques de pollution accidentelle du milieu soient bien prises en compte.

La Sté GOODMAN serait propriétaire du site. L'entrepôt serait destiné à la location afin d'entreposer des denrées alimentaires, produits culturels, d'aménagement de la maison, des marchandises à base de bois ou de matières plastiques ainsi que des produits dangereux tels liquides inflammables, eau de javel aérosols.

Il est prévu d'accueillir 300 salariés sur le site.

4. Avis sur le projet d'exposition au bruit de l'aérodrome de Bourges (PEB) prescrit par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable sur le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Bourges prescrit par la direction générale de l'aviation civile.

Ce plan d'exposition au bruit est un instrument juridique destiné à réglementer l'urbanisation en limitant les droits à construire dans les zones de bruit au voisinage des aéroports.

5. Défense du service forestier

En réponse au courrier du syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel (SNUPFEN) sur le devenir de l'office nationale des forêts (ONF), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, et après en avoir délibéré, demande à l'Etat de conforter le régime forestier dont bénéficient les forêts de collectivités, de continuer à confier la mise en œuvre du régime forestier à l'ONF, réaffirme son attachement aux missions de service public et d'intérêt général de l'ONF, estime que le financement de la gestion forestière relève du rôle de l'Etat et apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière de qualité, durable, de proximité, solidaire, assurée par un service public forestier national.

6. Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) – approbation des règles dérogatoires de répartition du prélèvement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la répartition du prélèvement au titre du FPIC

✚ Part Bourges Plus : 305 048 €. (Bourges Plus a choisi de majorer sa participation au profit de ses communes membres)

✚ Part commune membres : 459 484 € soit 7 700 € pour la commune du Subdray

7. Réfection plateaux surélevés – demande de subvention réserve parlementaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, sollicite la réserve parlementaire du député Nicolas SANSU d'un montant de 10 000 € afin d'effectuer les travaux de reprise des plateaux surélevés de la RD 31 à l'entrée du bourg.

8. Ouverture de postes

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire pour des avancements de grade d'agents de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte l'ouverture des postes suivants :

- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au 01 Mars 2015 à 35/35^{ème}
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 01 Janvier 2015 à 35/35^{ème}
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 01 Avril 2015 à 35/35^{ème}

9. Admission en non valeurs de produits irrécouvrables

Sur proposition de la trésorerie de St-Florent-sur-Cher, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, admet en non valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 6.65 €.

10. Mutualisation de service – service commun de l'application du droit des sols, de la publicité extérieure et des établissements recevant du public (ERP) – convention entre la communauté d'agglomération de Bourges et ses communes membres

A compter du 1^{er} Juillet 2015, notre commune ne disposera plus du service d'instruction de l'Etat pour ses autorisations d'urbanisme. A sa date, la communauté d'agglomération mettra en place ce service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le principe de cette mutualisation de service et souscrit au secteur de l'application des droits des sols. Ce service n'aurait aucune incidence financière sur la commune.

11. Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'invitation de l'union aéronautique de Centre à ses portes ouvertes les 06 juin et 07 juin.

Madame le Maire indique que notre commune sera concernée par le recensement de sa population en 2016 ; Madame Christelle LORIENT est nommée coordonnateur communal.

L'association des paralysés de France remercie la municipalité pour la subvention accordée.

La communauté d'agglomération de Bourges a accordé à la commune dans le cadre de ses aides « Fonds de Concours 2015-2017 » une enveloppe de 65 961 € sur 3 ans pour de futurs investissements.

11. Questions diverses

Madame Brigitte JACQUET demande si la demande de Madame BOUILLET concernant le trottoir abîmé devant son habitation a bien été prise en compte.

✚ Monsieur Franck RENIER se propose de la rencontrer prochainement

Concernant le remplacement des candélabres accidentés dernièrement au rond-point du lycée et allée des Alisiers, Madame le Maire informe que le SDE18 a envoyé un courrier nous informant de la commande des travaux de remplacement auprès d'une entreprise.

Monsieur Philippe CHANTELAUZE demande l'évolution du dossier de l'abattage des arbres à l'entrée du centre-bourg.

✚ Madame Sylvie MOREAU indique que celui-ci devrait avoir lieu à l'automne et qu'une replantation sera prévue dans deux années avec un avis de l'ONF sur les essences à replanter ainsi qu'une consultation des riverains sur le choix des arbres. Une réflexion sera également engagée sur un éventuel parcours de santé à l'intérieur du bois.

Madame Brigitte JACQUET demande si la municipalité est informée que le lycée agricole va mettre des moutons dans les champs derrière les habitations du bois des alouettes et s'inquiète des nuisances telle la présence de mouches.

✚ Madame Sylvie MOREAU indique que le lycée agricole a informé la mairie. Elle va demander au lycée qu'une information soit faite aux riverains.

Madame Dolorès FERNANDES demande l'évolution du dossier sur l'inventaire de la biodiversité communale.

✚ Madame Sylvie MOREAU informe qu'une réunion a eu lieu entre le Pays de Bourges, la Communauté de Bourges et quelques communes et que suite à cette réunion, la communauté d'agglomération reprendrait le dossier et que par conséquent cet inventaire pourrait ne pas démarrer cette année.

Plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 20h35

Le Maire,